

6.3.2 Inventaire complémentaire des zones humides

Commune de Montbizot

Département de la Sarthe [72]

SOMMAIRE

1	Introduction.....	3
2	Méthodologie.....	4
2.1	La flore.....	4
2.2	Le sol.....	5
2.3	Méthode de délimitation	6
3	Inventaire complémentaire sur la zone d'étude.....	8
3.1	Inventaire des zones humides.....	8
3.1.1	Entre le Bois Cailleau et les Forges.....	9
3.1.2	Entre le Tertre et les Forges	10
3.1.3	À l'Ouest du Perray.....	11
3.1.4	Au niveau de la Place du Monument, entre la rue Paillard Duclere et l'Orne Saosnoise 12	
4	Synthèse de données	13

Dossier réalisé par :

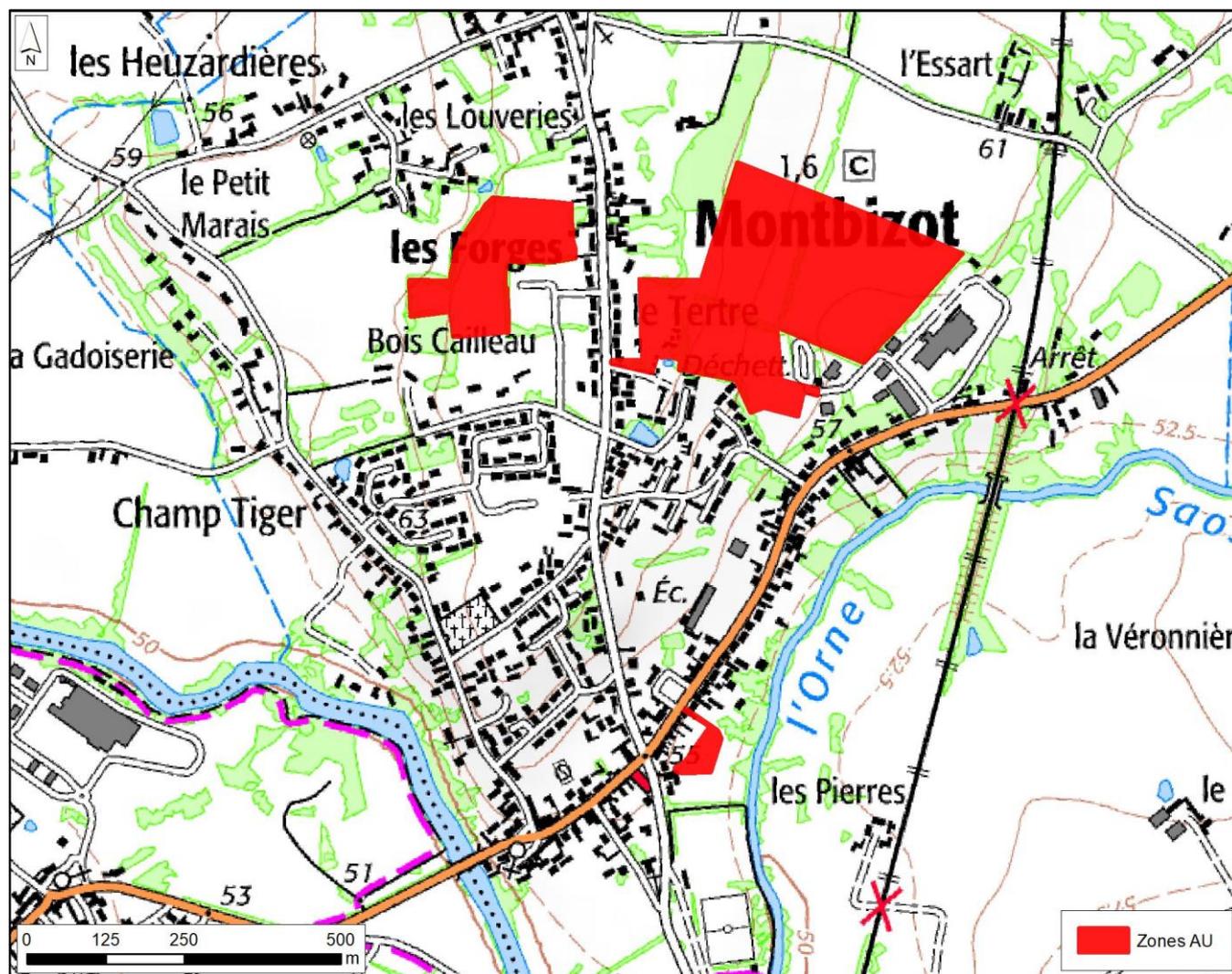
DM
EAU



DMEAU SARL
Paul BERNARD
Ferme de la Chauvelière
PA de la Chauvelière
35150 JANZE
02 99 47 65 63
p.bernard@dmeau.fr

1 INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune de Montbizot envisage l'urbanisation de parcelles principalement situées en direction du Nord en continuité de l'urbanisation existante. Une petite zone s'ajoute à celles-ci au Sud-est, près de l'Orne Saosnoise.



Carte 1 : Localisation générale des zones étudiées

Le choix des terrains à urbaniser dans le cadre d'un document d'urbanisme doit se faire en fonction de nombreux paramètres, dont la présence ou l'absence de zones humides. L'inventaire réalisé a donc pour vocation d'aider les élus communaux dans les orientations de développement qu'ils vont prendre pour les années à venir.

Les zones d'étude représentent au total une surface d'environ 14,3 ha.

2 METHODOLOGIE

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) **et d'hydromorphie des sols** (caractérisation pédologique GEPPA).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

"Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'arrêté du 24 juin 2008 amendé au 1^{er} Octobre 2009 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

2.1 LA FLORE

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique des végétaux.

Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eaux toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... D'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période. Ces dernières permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.



Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en détail en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol, si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.

Photo 1: La Lysimache des bois, la grande Salicaire, la Reine des prés et la Baldingère se rencontrent dans les prairies et les bois humides uniquement.

2.2 LE SOL

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire dans le sol. Elle se caractérise par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairies fauchées, prairies temporaires).

Les situations sont variables en fonction du type de sol et de la durée d'engorgement en eau. La présence, l'intensité et la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie permettent de classer les sols selon leurs degrés d'hydromorphie (classification GEPPA 1981).

Les quelques exemples de sondages pédologiques illustrés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.



Traits rédoxiques légers



Traits rédoxiques marqués



Traits réductiques marqués

Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie (traits réductiques et traits rédoxiques). Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

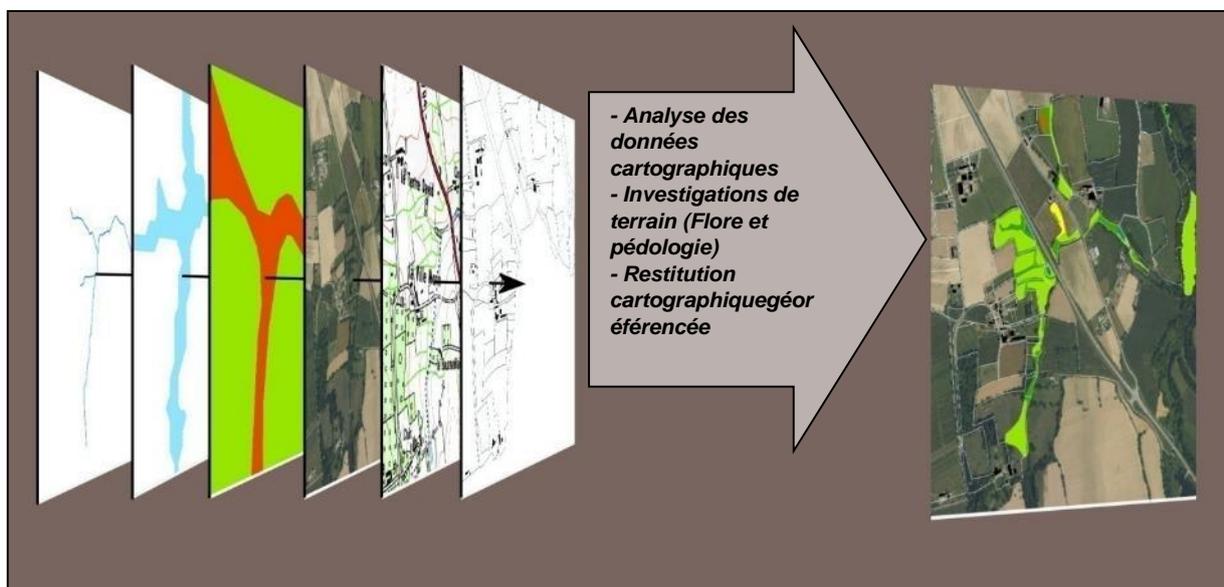
Les sondages pédologiques doivent être situés de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide pour une délimitation au plus près des critères de sol. La précision reste cependant limitée (plusieurs mètres) au regard du caractère ponctuel des données sur la nature du sol, et du caractère graduel et diffus de l'hydromorphie.

2.3 METHODE DE DELIMITATION

Afin d'aider à l'exhaustivité du travail de repérage pour les visites de terrain, des données cartographiques sur les zones humides potentielles peuvent permettre une première approche systématique du repérage des zones potentiellement humides

L'enveloppe proposée par l'Agro-Transfert Bretagne est un exemple. Elle est cohérente sur les bassins de premier ordre (1, 2 et 3 selon Strahler) qui couvrent l'essentiel du travail de cartographie des zones humides dans la région. Elle est utilisée comme base au travail de repérage des zones humides.

Les cartes hydrographiques, pédologiques, géologiques, les photo-aériennes et les cartes IGN, sont autant de sources d'informations à exploiter. L'utilisation d'un SIG permet une consultation et un recoupement rapide des informations disponibles. (voir schéma ci-dessous)



Après une analyse détaillée des données, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques. Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulé de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmer les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

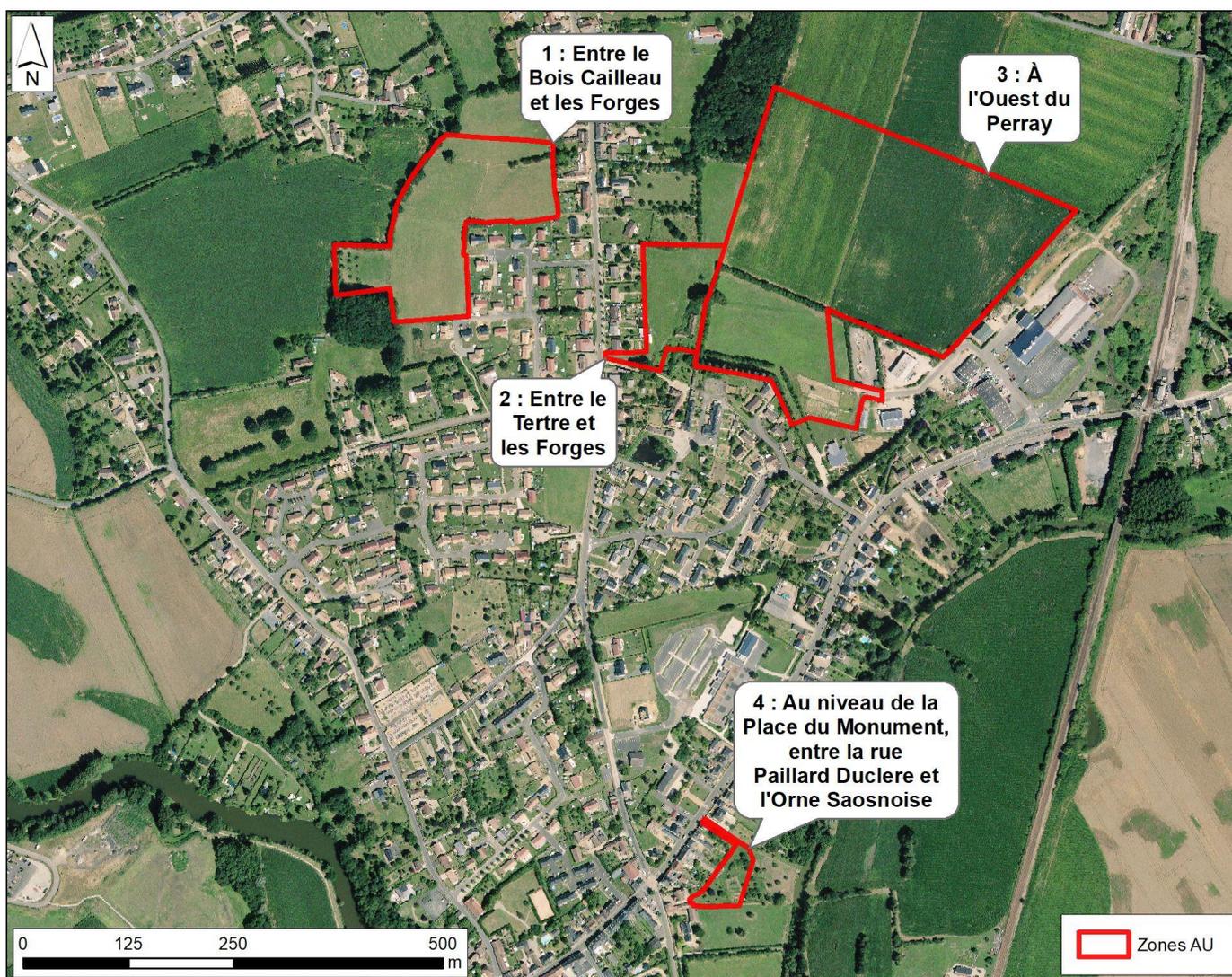
Un seul des deux critères suffit pour caractériser une zone humide.

3 INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE SUR LA ZONE D'ETUDE

3.1 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

La phase terrain de cet inventaire s'est déroulée le vendredi 2 mars 2018. L'ensemble des parcelles a été visitées.

Au préalable de l'intervention sur le terrain, un appel d'information a été réalisé par la mairie à l'ensemble des exploitants et/ou propriétaires des parcelles pour prévenir de notre passage.



Carte 2 : localisation, ordre et nom des zones étudiées



1 :

3.1.1 Entre le Bois Cailleau et les Forges

Cette zone de 3,1 ha se trouve au Nord de l'urbanisation existante, en prolongement d'un lotissement au Sud-est.

La quasi-totalité de la zone est une prairie de pâture, à laquelle s'ajoute un verger en forte pente, à l'Ouest.

Aucune plante hygrophile n'est présente.

La flore ne permet donc pas de conclure à la présence de zone humide.

La réalisation de sondages a permis de montrer l'absence de traces d'hydromorphie dans les horizons superficiels, y compris au point bas (voir photo ci-contre et plan des sondages ci-dessous).

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



2 :

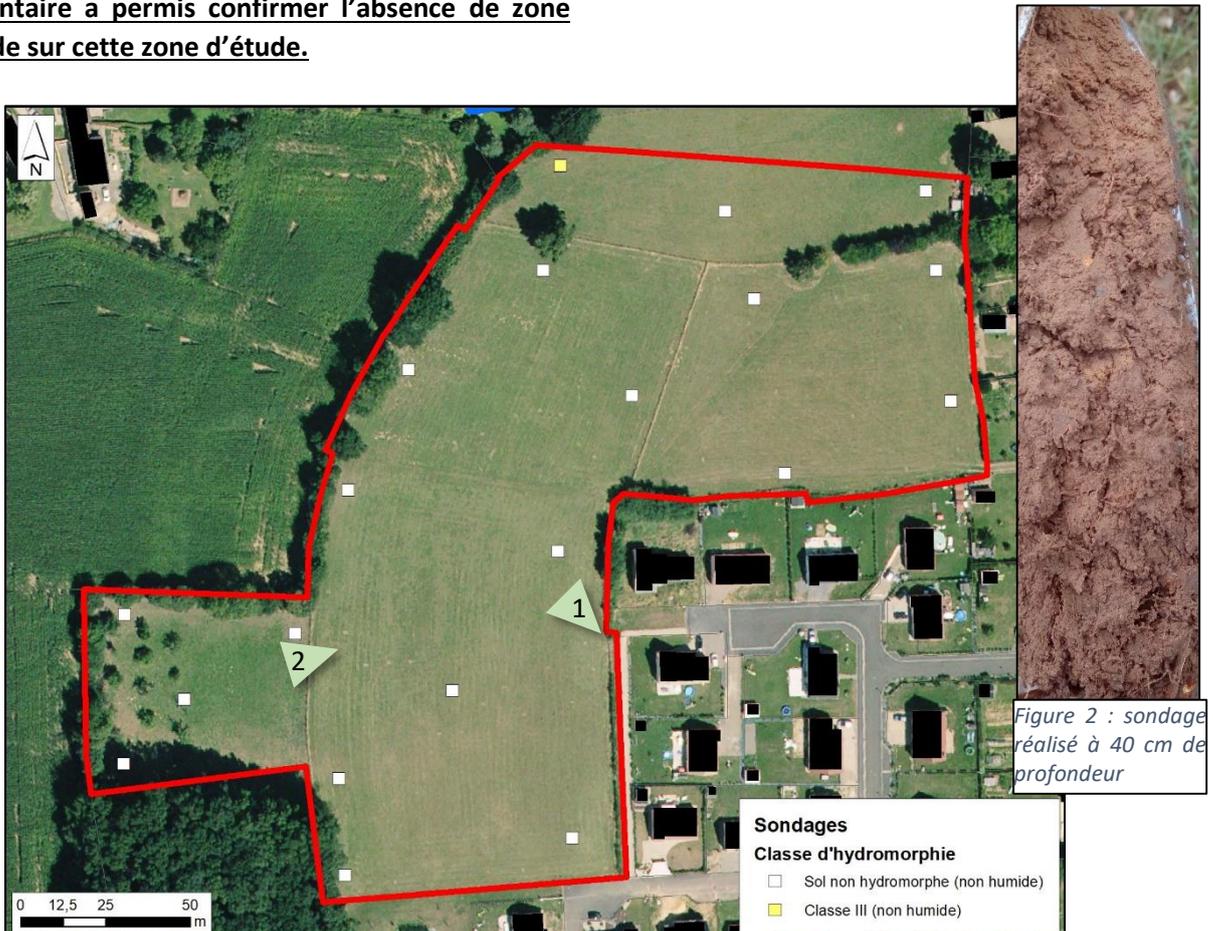


Figure 2 : sondage réalisé à 40 cm de profondeur

Carte 3 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

Inventaire complémentaire des zones humides

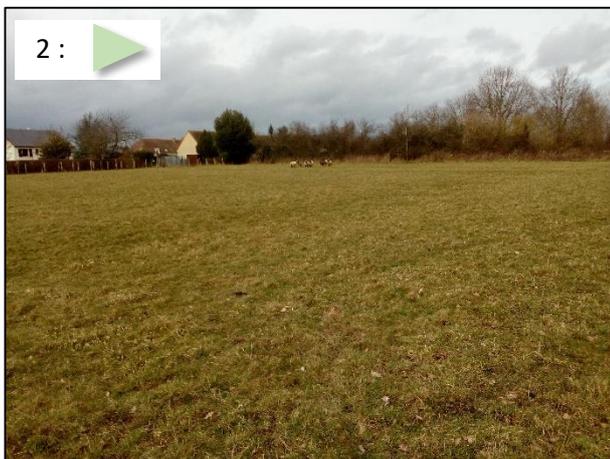
3.1.2 Entre le Tertre et les Forges

Cette zone d'1,1 ha se situe à l'Est de la rue des Forges, autour d'une maison inhabitée.

La majeure partie de la surface est pâturée et présente une végétation rase. Les alentours de la maison, où une végétation spontanée semble se développer, sont plus diversifiés bien que présentant une flore très commune.

On peut noter la présence d'une mare en limite Sud de la zone, près de la maison. (voir photo ci-contre)

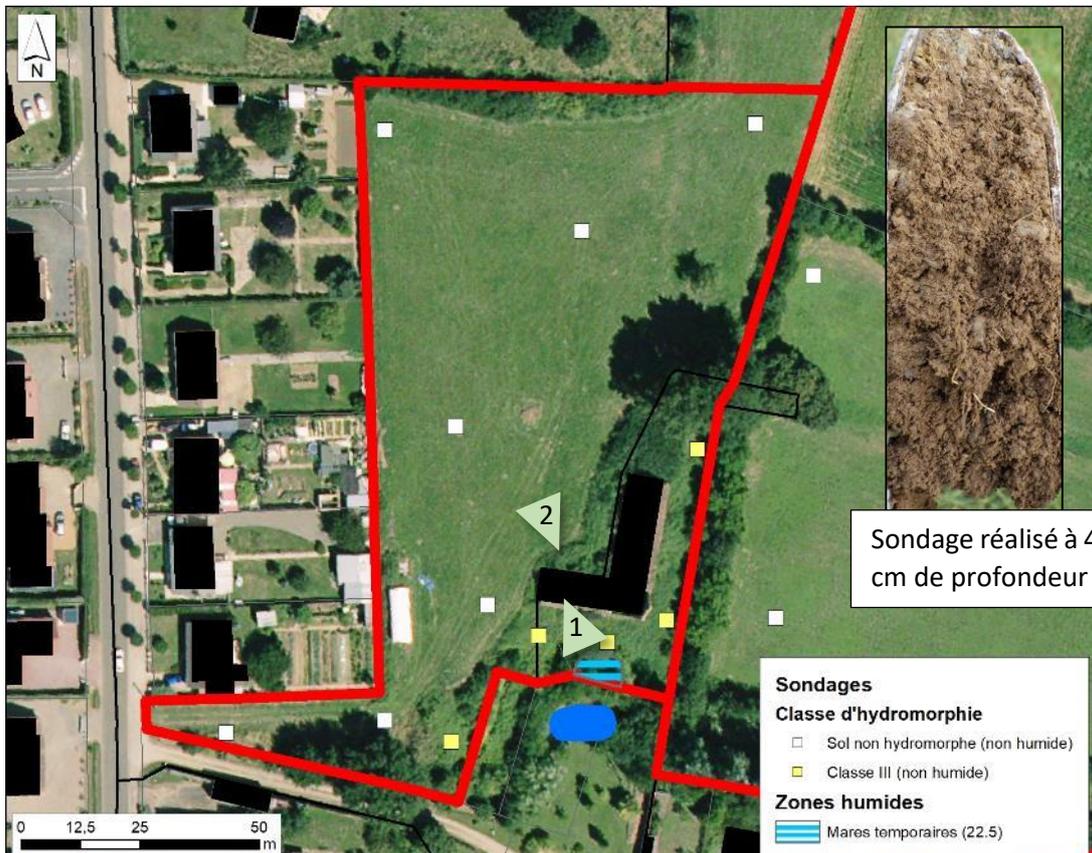
Le critère botanique d'identification des zones humides ne peut être validé en aucun point du parcellaire étudié.



La réalisation de sondages a permis de montrer l'absence totale de traces d'hydromorphie dans les horizons superficiels.

Le sol ne correspond en aucun point du parcellaire à un sol caractéristique de zone humide, y compris aux abords de la mare, en pente raide.

L'inventaire a permis d'identifier une seule zone humide, il s'agit d'une mare de 50 m² environ, qui devra faire l'objet d'une protection.



Inventaire complémentaire des zones humides

3.1.3 À l'Ouest du Perray

Ce site de 9,8 ha à l'Ouest de la précédente, et au Nord de la déchetterie.

La zone est occupée par des cultures. On peut aussi noter la présence d'une haie bocagère présentant par endroits des sujets relativement âgés.

La végétation présente ne comporte aucune espèce hygrophile. Il s'agit uniquement de flore cultivée (photo ci-contre et ci-dessous).

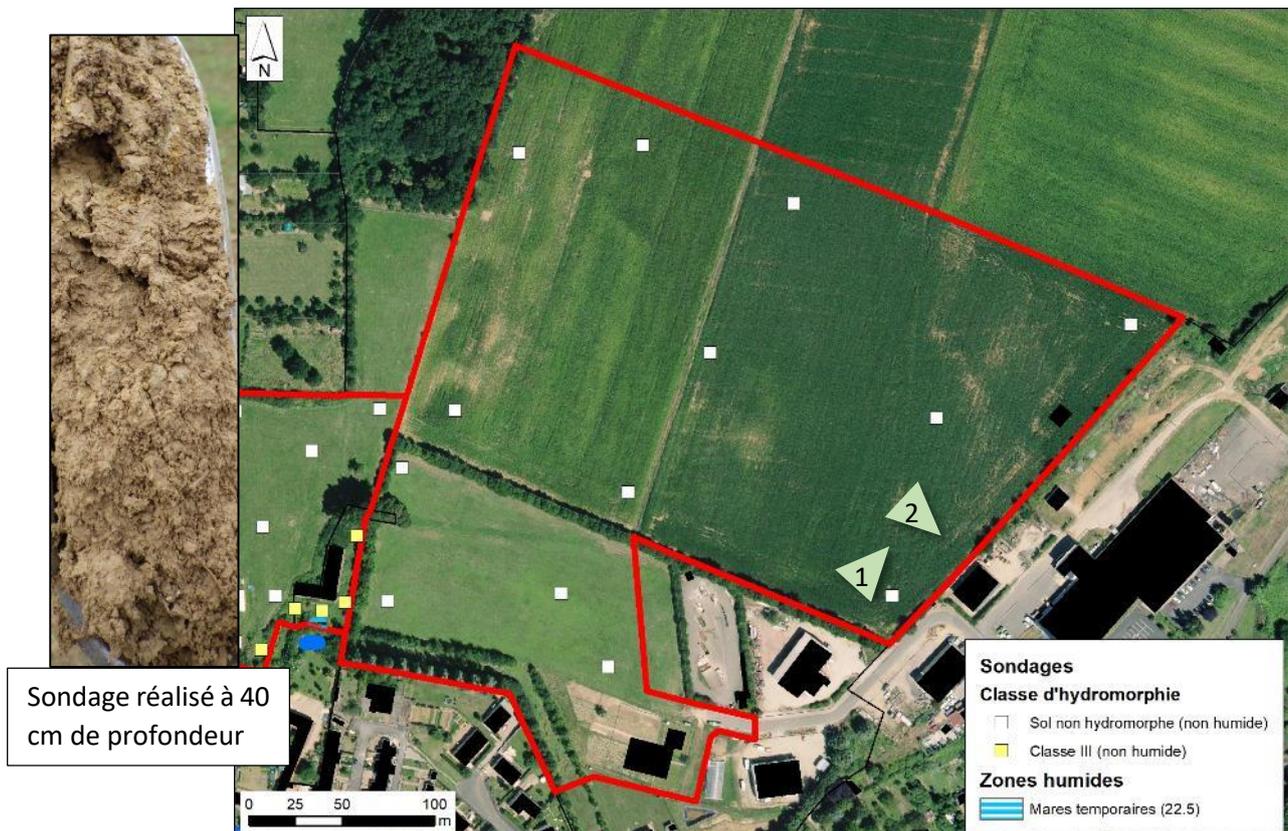


Le critère botanique d'identification des zones humides ne peut être validé en aucun point du parcellaire.

La réalisation de sondages a permis de montrer l'absence totale de traces d'hydromorphie dans les horizons superficiels. Le sol ne correspond en aucun point du parcellaire à un sol caractéristique de zone humide.

Le critère pédologique n'a été validé en aucun point de la zone inventoriée.

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Carte 5 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

Inventaire complémentaire des zones humides

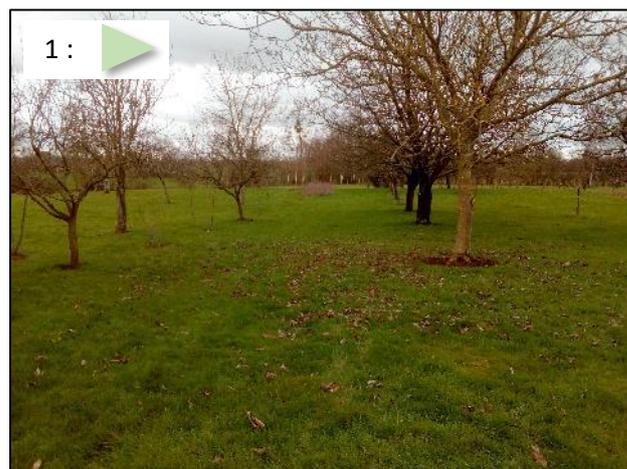
3.1.4 Au niveau de la Place du Monument, entre la rue Paillard Duclere et l'Orne Saosnoise

Cette zone d'environ 3200 m² se trouve au Sud de l'urbanisation.

Il s'agit d'une pelouse régulièrement entretenu présentant de jeunes arbres ornementaux.

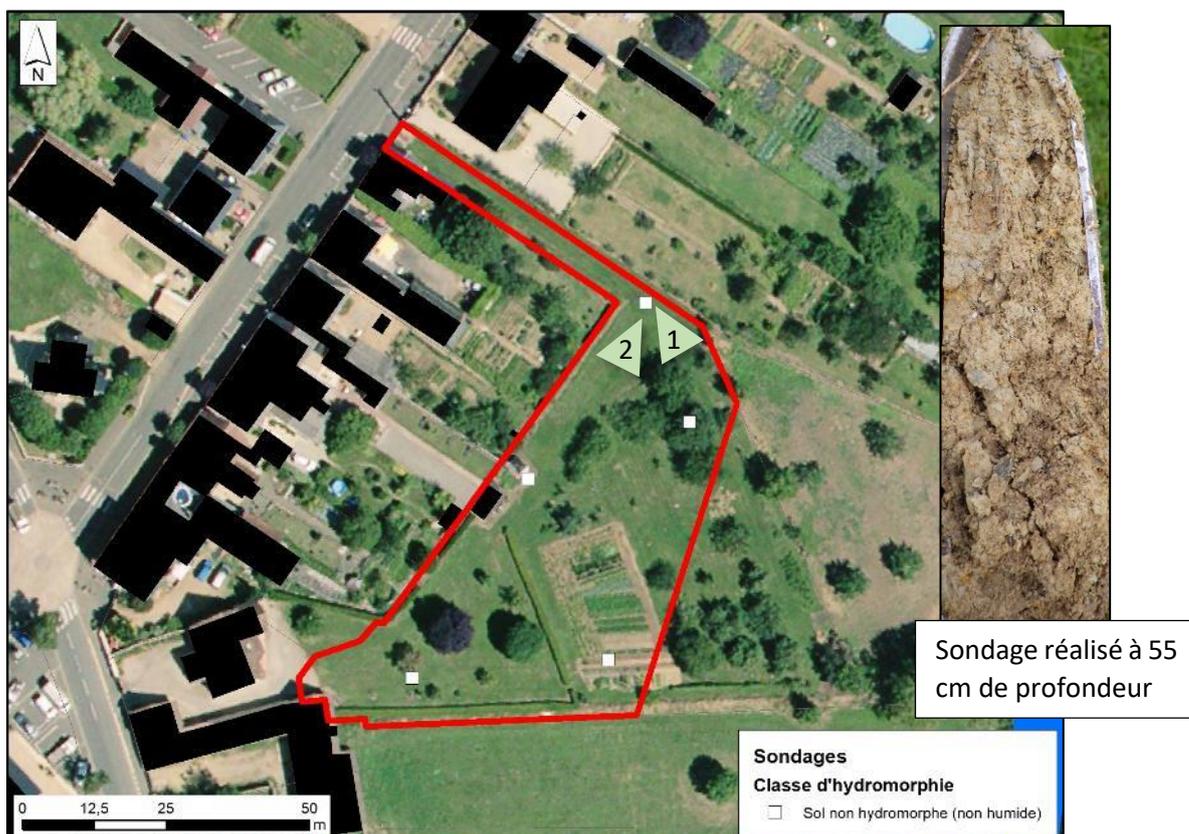
Aucune flore hygrophile n'est présente.

La flore ne permet pas de conclure à la présence d'une éventuelle zone humide.



Les sondages réalisés ont mis en évidence l'absence de trace d'hydromorphie sur la zone inventoriée.

L'inventaire a permis confirmer l'absence de zone humide sur cette zone d'étude.



Carte 6 : Localisation des sondages réalisés sur la zone

4 SYNTHÈSE DE DONNÉES

Les investigations de terrain ont permis de conclure à la présence d'une seule zone humide, il s'agit d'une mare d'environ 50 m².

Les sondages pédologiques réalisés sur la totalité des parcelles permettent de s'assurer de la compatibilité réglementaire de l'inventaire réalisé (Arrêté de juin 2008 amendé au 1er octobre 2009).

La mare recensée devra faire l'objet d'une protection. Si elle ne pouvait être conservée dans le cadre de l'aménagement, la présence ou l'absence d'espèces protégées devra être vérifiée par un inventaire spécifique, à la bonne période (Mars/Septembre).

L'absence de zone humide sur l'ensemble des autres parcelles a été vérifiée.